Metz : Une famille d'Albanais sort du centre de rétention (vidéo)

03/10/2010 à 9h45



Le placement d'un bébé de 7 mois en centre de rétention administrative a été déclaré mercredi illégal par un juge des libertés et de la détention (JLD) de Metz qui a estimé qu'il constituait "un traitement inhumain et dégradant", a-t-on appris de source judiciaire.

La famille, visée par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), a donc été remise en liberté mercredi après-midi, a annoncé leur avocate.

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=_ObGpppOnwY[/youtube]

La préfecture des Vosges a indiqué "prendre acte" de la décision du JLD et qu'elle n'interjetterait pas appel.

Sur le fond, le tribunal administratif de Strasbourg a confirmé mercredi après-midi la légalité de l'OQTF, a encore annoncé la préfecture des Vosges.

AFP